



**Il n'y a pas de petites économies,
mais parfois des dépenses inutiles,
frais d'avocat CHPM 2500 euros**

COMMUNIQUE

CGT 1 Direction 0

Le syndicat CGT du CHPM a déposé le 4 Mars 2015 en urgence une requête référé liberté auprès du tribunal administratif de Rennes concernant une atteinte à la liberté de faire grève de la part de la direction.

L'audience a eu lieu Jeudi 5 Mars 2015 à 17h à Rennes.

La CGT s'est déplacée pour défendre une de nos libertés fondamentales définie par le préambule de la constitution de 1946 et par la constitution de 1958.

La Direction avait diligencé un avocat sur place mais malgré tout cela, la direction a perdu...

La décision du directeur des ressources humaines du CHPM exigeant le dépôt d'un nouveau préavis de grève pour la période postérieure au 2 Mars 2015 a été suspendue.

La direction est également déboutée concernant ses demandes de dédommagement, 1 euro symbolique et de prise en charge de l'avocat.

**La CGT reste plus que jamais unie, elle
sera toujours présente à vos côtés et défendra vos
intérêts avec la plus grande force.**

HOPITAL EN DANGER

**L'ADMINISTRATIF SE
VEUT RASSURANT...**

... TANTQUE LE NOMBRE
DE MORTS NE DÉPASSE PAS
CEUXI DES SOIGNÉS, L'ENTREPRISE
RESTE RENTABLE...

